

l'enseignement agricole

snetap
FSU.



Déprécarisation Les parlementaires au pied du mur





Communiqués de presse Accélération de la réforme des retraites : une mesure qui en cache une autre !

Un an après la réforme injuste des retraites que la majorité UMP a adoptée à l'automne 2010, refusant d'entendre le puissant mouvement social qui exigeait d'autres mesures pour garantir les retraites, le gouvernement entend déjà l'aggraver. Il annonce le report de l'âge de départ en retraite des salariés nés en 1952 (+1 mois), 1953 (+2), 1954 (+3) et 1955 (+4). Si cette mesure est adoptée, au mépris des projets des personnes concernées et de la sécurisation de leurs droits, elle envoie un message particulièrement négatif à toutes les générations suivantes. Il s'agit d'une mesure néfaste pour l'emploi des jeunes, par laquelle en outre, le gouvernement fragilise la retraite par répartition.

Outre le décalage des droits à pension des salariés, dont une part importante est privée de travail bien avant l'âge de la retraite, la conséquence pour les fonctionnaires serait un effet plus important de la décote provoqué par le report de l'âge du droit à la retraite et très vraisemblablement de celui de la limite d'âge, qui bouscule la progressivité introduite dans la loi Fillon de 2003.

Ainsi, pour un natif d'avril 1952, le taux maximum de décote passerait de 10,5% à 13%. La baisse de la pension pourrait atteindre 2,8%. Pour un(e) fonctionnaire né(e) en 1955, la pension pourrait baisser de 3,1% en comparant les pensions avant et après réforme à 62 ans.

A l'opposé des mesures injustes et brutales annoncées le 7 novembre, la FSU continue d'affirmer qu'il faut envisager des mesures structurelles permettant à terme une réelle sortie de crise.

La FSU demande que les organisations syndicales soient consultées sur la situation économique et sociale de notre pays. Elle appelle les salariés, les chômeurs et les jeunes à se rassembler et à agir dans l'unité la plus large pour faire face à cette situation.

Les Lilas, le 10 novembre 2011



décembre 2011
numéro 339

actualité

4

- › Résorption de la précarité dans l'EAP : le SNETAP-FSU multiplie ses interventions
- › Élections Professionnelles, premiers éléments d'analyse : la FSU et le SNETAP confirment leurs positions d'organisations majoritaires au sein des comités techniques dans un contexte plombé

pédago

8

- › Une rénovation de la filière technologique, pour quoi faire ?
- › S'inscrire et passer le BTS sans le bac : un leurre pour les familles
- › PREAP : encore une occasion ratée pour assurer le développement de l'EAP !

politique scolaire

12

- › Après la sortie du rapport de l'ONEA1 « Les classes de 4^e ou de 3^e de l'EA en question » : les indifférences du Ministre et de son administration ne sont plus de mises !
- › Les effectifs régionaux (2008-2009) de 4^e et 3^e de l'enseignement agricole selon le statut d'enseignement et le poids de leurs effectifs dans l'enseignement agricole

tribune

14

- › Quoi de nouveau du côté de la Confédération Européenne
- › Après les printemps arabes, le printemps sénégalais se jouera en février 2012. Le mouvement des « y en a marre » au Sénégal, les indignés de l'Afrique noire

vie syndicale

16

- › Modifications statutaires de Melle votées : et premières journées d'étude programmées les 7 et 8 décembre 2011



L'Enseignement Agricole

est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr
snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux

Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Héléne Huet, Isabelle Couturier

Maquette, mise en page et impression :

Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : décembre 2011

CCP 995-94 K Paris

Commission paritaire des papiers de presse 0613 5 06513

Cette crise n'est pas la nôtre !



« C'est dur aujourd'hui la crise, demain ça sera vachement mieux ». Ainsi chantait Jacques Higelin en 1975 ! A entendre le discours gouvernemental et celui des autorités Européennes, on a un peu l'impression que c'est aussi leur refrain ... Mais il y ajoute que, pour que cela aille « vachement » mieux demain, il faut que les riches soient épargnés (allègement de l'ISF, taxation bien moindre des revenus du capital), que les pauvres (dont on bloque les minima sociaux ou les prestations sociales) ou les classes moyennes (dont la TVA, première source de taxation, est aujourd'hui alourdie) soient mis à contribution et que l'on réduise la dépense publique en détricotant petit à petit les services publics, qui sont, rappelons le, le bien commun de toute la population.

Et c'est ce même gouvernement qui condamne et stigmatise tout projet politique qui solliciterait le contribuable. Mais le contribuable, n'est pas celui qui contribue, justement, à ce bien commun ? Ne devrait-on pas plutôt être fiers d'être contribuables ? L'école ou la santé sont les meilleurs exemples de cette solidarité sociale : chacun apporte sa contribution en fonction de ses capacités (à condition que le mécanisme fiscal soit juste), mais chacun bénéficie des services publics en fonction de ses besoins. L'école a déjà du mal, pour des raisons structurelles, à lutter contre les inégalités sociales, mais celles-ci seraient bien plus grandes encore si les riches finançaient une école de riches, les pauvres bénéficiant de l'aumône publique pour organiser la leur. Et voudrait-on, comme en Grèce, se présenter à l'hôpital avec ses propres pansements, parce que ce dernier n'a pas les moyens de les financer ?

La part que consacre un pays à ses services publics est un véritable choix de société, et c'est en ce sens un vrai choix politique. Alors non ! La crise n'existe pas, ou du moins si elle existe, c'est qu'elle a été créée de toutes pièces par les choix politiques de ces dernières décennies.

C'est d'ailleurs au titre de l'effort de la nation à la « réduction de la dette » que le gouvernement a fait adopter par l'assemblée nationale, le 10 novembre, une nouvelle amputation des crédits de l'enseignement agricole de 1 million d'euros (0,6 sur les pensions des élèves et 0,4 sur l'enseignement agricole public). Ces diminutions de crédits s'ajoutent aux 168 suppressions d'emplois d'enseignants programmées dans l'Enseignement Agricole Public à la rentrée prochaine.

Dans ce contexte, le plan de déprécarisation dont le Ministre de l'Agriculture clame haut et fort vouloir faire sa priorité ne peut qu'être un marché de dupes. La meilleure preuve en est son obstination à ignorer que la majeure partie des agents non titulaires de l'enseignement agricole public sont des agents rémunérés sur les ressources propres des établissements (que ce soit dans l'enseignement technique ou dans l'enseignement supérieur).

Le SNETAP-FSU, conforté par la confiance renouvelée que lui ont accordée les personnels lors de la consultation du 20 octobre, entend continuer son combat pour infléchir cette politique régressive et pour défendre et développer l'enseignement agricole public.



Jean-Marie Le Boiteux

l'enseignement agricole



Déprécarisation
Les parlementaires
au pied du mur

Le reste de l'enseignement agricole public : Enseignement technique - Enseignement supérieur - Enseignement agricole public
n° 339
octobre 2011

Edito



Le refus de dialogue de la part du Ministre paralyse les instances de l'Enseignement Agricole

Comme la quasi-totalité des organisations représentant les personnels (du public comme du privé), des fédérations du privé temps plein, des usagers, la délégation du SNETAP-FSU a décidé de boycotter le CNEA du jeudi 13 octobre. Dans une déclaration préalable, nous avons dénoncé les 280 suppressions d'emplois dans le projet de loi de finances 2012, qui fragilise encore un enseignement agricole déjà rendu exsangue, et victime de réformes qui privilégient l'aspect comptable sur la pédagogie et l'accueil des jeunes. Nous avons rappelé les conditions catastrophiques de la rentrée 2011 (options supprimées, explosion des heures supplémentaires, référentiels non-respectés, plafonnements d'effectifs, dédoublements ou remplacements non assurés ...) et avons dénoncé le fait qu'avec 168 suppressions (pour le public) prévues à la rentrée prochaine celle-ci sera encore pire.

Autre motif de mécontentement : la mise en œuvre du projet de loi de déprécarisation. Non seulement nous continuons de dénoncer les insuffisances du projet de loi qui laissera sur le bord du chemin de nombreux contractuels, mais le Ministre de l'agriculture envisage en outre d'écarter de ce processus les agents rémunérés sur budget (en CFA, en CFPPA ou dans les établissements d'enseignement supérieur). Suite à ce boycott, fait sans précédent dans l'histoire de notre Ministère, nous espérons une prise de conscience du Ministre de la gravité de la situation, ce qui aurait mérité une réponse à la hauteur des inquiétudes exprimées. Tel n'a pas été le cas. Aussi, avons-nous à nouveau refusé de siéger au CNEA du 7 novembre 2011.

Dans le prolongement de cette action, nous avons appelé à la démultiplier en région en boycottant également les CREA. C'est ce qui a été fait avec systématiquement une déclaration préalable pour expliquer que ces actions s'inscrivaient dans un mouvement national visant à dénoncer d'une part le sort réservé à l'enseignement agricole public mais aussi le refus de dialogue du Ministre de l'Agriculture qui semble aujourd'hui plus préoccupé par son avenir politique que par le fonctionnement des services publics qu'il a sous sa responsabilité. Ainsi les CREA des régions Aquitaine, Champagne-Ardenne, Centre, Limousin et Midi-Pyrénées ont été boycottés.

Suite à une interpellation du Ministre par le bureau national, pour solliciter une rencontre bilatérale que nous réclamons depuis le mois de février, le Ministre a fait savoir par l'intermédiaire de son cabinet qu'il n'était pas en mesure de nous rencontrer. L'attitude et le mépris exprimés par le Ministre de l'agriculture atteste du peu de préoccupation qu'il montre pour son système d'enseignement, auquel il avait pourtant exprimé son attachement lors de son arrivée en 2009. Est-ce l'aveu d'un échec, celui d'une réelle indifférence ou un souhait inavoué de la disparition de l'enseignement agricole ?

Résorption de la préc Le SNETAP multiplie s interventio

La réunion du 5 octobre dernier avait confirmé les pires craintes que nous avons à l'issue de la présentation du budget 2012 par le Ministre (voir l'Enseignement Agricole n° 338). Celui-ci avait annoncé pour 2012, un nombre de postes ouverts au titre de la déprécarisation réduit à la portion congrue : 200 postes d'enseignants et 100 de non enseignants pour 2950 ayant-droit en 2012 et 3500 sur la durée du plan et exclusivement sur des postes budgétaires en lycée.



Le SNETAP-FSU a depuis multiplié ses interventions auprès des parlementaires qui préparent actuellement le budget 2012, car il est évident que le déblocage de ce dossier viendra essentiellement des choix budgétaires opérés.

Ainsi, par l'intermédiaire du comité permanent de défense et de développement de l'enseignement agricole public, un courrier individuel a été adressé aux 577 députés et aux 348 sénateurs. Ces interpellations ont amené quelques parlementaires à interroger le Ministre, qui pour l'instant se borne à renvoyer la responsabilité aux collectivités territoriales qui, pour lui, ont en charge la formation professionnelle. C'est bien mal connaître la réalité, c'est écarter de fait la question de l'enseignement supérieur, mais c'est aussi nier qu'il s'agit d'établissements publics et donc de personnels qui sont sous la responsabilité de l'État, quelle que soit l'origine de leur financement.

Des délégations du SNETAP-FSU ont également rencontré les rappor-

Précarité dans l'EAP : -FSU Les sens

teurs du budget de l'enseignement agricole public (la Sénatrice de la Marne Française FERAT et le député de l'Aveyron Yves CENSI). Au cours de ces audiences nous y avons longuement abordé la mise en place de la future loi sur les agents non titulaires dans l'enseignement agricole public, telle que l'envisage le Ministère. Nous avons particulièrement dénoncé sa volonté de mettre à l'écart les agents rémunérés sur les budgets d'établissement (CFA, CFPPA, supérieur), qui aboutirait :

- à une discrimination injuste et scandaleuse entre les agents selon l'origine de leur rémunération, qui plus est contraire au protocole du 31 mars 2011
- à écarter la seule voie qui permettrait de résoudre le problème des agents de catégorie B ou C, aujourd'hui injustement plafonnés à 70%
- à prendre le risque de licencier des ACEN si les agents de CFA

ou CFPPA réussissent le concours ou l'examen professionnel

Nous avons rappelé que nous étions prêts à discuter des modalités techniques et budgétaires, mais que nous n'accepterions pas que ces agents soient écartés a priori. Nous lui avons demandé d'intégrer cette question dans son rapport sur l'EA, d'interpeller le Ministre et d'intervenir sur le débat qui devrait avoir lieu au Sénat prochainement sur le projet de loi.

Par ailleurs, la FSU, qui s'est déjà adressée au Sénateurs pour proposer des amendements au projet de loi doit être prochainement entendue fin novembre par la Sénatrice PS, Catherine TASCIA qui est rapporteur de ce projet de loi. Le SNETAP sera représenté dans la délégation pour y évoquer les particularités de l'EAP, et notamment le nombre important d'agents sur budget.

Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire Général



Projet de loi relatif aux agents non titulaires de la fonction publique La FSU et le Snetap s'adressent aux sénateurs

Depuis l'origine du Snetap-FSU, la lutte contre la précarité constitue une priorité de l'action que nous conduisons au quotidien, tant localement que régionalement ou nationalement. Notre mandat est sans ambiguïté, celui d'un respect plein et entier du Statut général qui prescrit que les emplois permanents de l'État doivent être occupés par des fonctionnaires. Ainsi notre exigence n'a jamais varié : la mise en œuvre d'un plan de titularisation permettant à tous, quel que soit l'emploi qu'il occupe (Enseignants, ATLS, Personnels d'éducation et de vie scolaire), son contrat (de droit public ou privé), son temps de travail (même inférieur à 70%) ou le support budgétaire de sa rémunération (crédits d'État, déconcentrés, budget d'établissement) d'accéder par des voies appropriées au statut de fonctionnaire.

La FSU a pesé de tout son poids de première organisation syndicale représentative dans la Fonction publique d'État pour contraindre le gouvernement à inscrire la problématique du recours aux agents non titulaires dans son agenda social 2011. Elle a été par la suite largement à l'initiative des amendements qui d'un texte initial gros de dérives statutaires et évasif sur les voies de déprécarisation s'est mué en un Protocole d'accord qui ouvrait des perspectives, nonobstant son incomplétude et ses limites qui ont motivé son refus de signature.

Nous sommes désormais entrés dans l'ultime phase d'élaboration de la future loi avec le Projet qui a été présenté au conseil des ministres le 07 septembre dernier, sera débattu au Sénat mi-décembre, puis à l'Assemblée nationale pour une promulgation de la loi fin février 2012 : la transcription du Protocole n'y a été que partielle, des insuffisances criantes demeurent mais tout est encore possible!

La détermination et la mobilisation de la FSU et du Snetap sont à la hauteur de l'enjeu : un véritable plan de titularisation qui ne laisse aucun collègue contractuel sur le bas-côté des voies d'accès au statut de fonctionnaire.

Dans cette perspective, profitant de ce que l'encre de la loi ne soit pas sèche, nous portons avec détermination nos revendications sur deux fronts : En nous engageant résolument dans la bataille de la déclinaison au MAAPRAT de ce dispositif de déprécarisation détourné de son ambition première par des choix budgétaires ministériels délétères qui à l'heure actuelle ne permettraient de titulariser que 10% des contractuels en 2012 ! Le combat ne fait que commencer. Malgré les obstacles nous gagnerons ce plan de titularisation que nous appelons de nos vœux avec la création des supports budgétaires nécessaires à la titularisation de tous et l'augmentation des postes ouverts à hauteur des effectifs de non-titulaires remplissant des fonctions permanentes de service public.

En interpellant les sénateurs (sachant que la Haute assemblée vient de basculer dans l'opposition) et les députés avec l'appui du Comité de Défense de l'Enseignement Agricole Public afin que soient déposés les amendements nécessaires à un élargissement du volet « relatif à l'accès à l'emploi titulaire ».

Sébastien Bruniquel - ACEN
Secrétaire national des Non-titulaires



Élections Professionnelles, premiers éléments d'a

La FSU et le SNETAP co

d'organisations majorit

techniques dans un con

S'il est bien un type de syndicalisme qui en Sarkozy jure et n'a pas sa place dans le décor, c'est bien celui dont nous sommes porteurs, un syndicalisme de valeurs non négociables et d'actions déterminées... Les libéraux (du Premier Ministre à la patronne du MEDEF) ont été jusqu'à « rêver » tout haut à la mise en place d'un pôle syndical dit « réformiste »... et il ne sont peut-être pas si loin de l'obtenir. En parallèle, ils ont tout mis en œuvre pour affaiblir ce syndicalisme de lutte et de transformation sociale qui constitue sans doute l'un des derniers pôles de résistance face à la liquidation engagée de notre modèle social...



C'est dans ce contexte que les élections générales ont été organisées, ou peut-être serait-il plus juste de dire « désorganisées » au sein de la FPE... et tout particulièrement à l'Education Nationale, où si les syndicats de la FSU ont maintenu leur position majoritaire, avec y compris certaines progressions remarquables à l'image du SNUEP dans les lycées professionnels (le SNETAA-FO et le SGEN-CFDT payant leur compromission dans le cadre de la réforme du bac pro 3 ans), mais où la participation s'est effondrée de 20 points... La faute à quoi, ou plutôt à qui ? A un vote électronique voué, en regard de la simulation organisée en amont, à l'échec (dysfonctionnements multiples, découragements et résultats... garantis), et au-delà à un ministre du premier cercle sarkoziste, à qui le poids des votes de l'EN au sein de la Fonction Publique d'Etat n'a certainement pas échappé... Ainsi, du fait de ce recul sans précédent de la participation à l'EN, la FSU préserve (sous réserve des résultats au Ministère de la Justice dont l'élection a été repoussée d'un mois pour cause de faillite reconnue dans la

distribution du matériel) de justesse sa place de première organisation de la Fonction Publique de l'Etat...

Au Ministère de l'Agriculture et dans l'Enseignement Agricole Public, la FSU et le SNETAP demeurent les plus représentatifs (avec au Comité Ministériel 31% des voix contre 6 à 19% pour les autres OS, et près de 49% des voix au Comité de l'Enseignement Agricole contre 7 à 13% pour les autres). Et même si nous avons connu une légère érosion au niveau national (perte d'un siège au CTM et en CTEA), sur fond de baisse de la participation de près de 10 points et d'exclusion du vote des TOS-ATE (décision inique que nous sommes seuls avec la CGT à contester devant le Conseil d'Etat), les choix opérés par les personnels au plus près du terrain, à savoir dans les régions au niveau des CTREA, confortent en voix comme en sièges (68%), notre organisation et ses militants avec une progression continue de notre nombre de sièges depuis 3 consultations maintenant (146 en 2003, 149 en 2006, 151 en 2011 sur 220 sièges).

Si l'on affine l'analyse au niveau régional, force est de constater que le passage à un scrutin de liste a quelque peu modifié le paysage

syndical, renvoyant pour partie, et c'était l'objet de cette nouvelle loi modifiant les règles de représentativité, à la présence réelle de chacun au plus près du terrain, le SNETAP étant ainsi la seule OS à avoir été en capacité de présenter des listes dans l'ensemble des régions métropolitaines...

Résultat(s) pour les autres organisations représentatives :

- **l'UNSA** a eu tôt fait de proposer des listes communes à toutes les autres organisations (en dehors de l'organisation majoritaire)... Vous avez-dit syndicalisme de valeurs ? La même UNSA a même été jusqu'à présenter une candidature commune avec le STC (syndicat indépendantiste Corse, affilié à Solidaires)... avec un résultat proche de zéro, au sens où les voix se sont simplement additionnées. On note au résultat un tassement de **la CFDT**, dont l'union sacrée avec l'UNSA ne lui a rien apporté, la réciproque n'étant pas tout à fait vrai, dans la mesure où celui qui part de loin ne peut que progresser... et c'est le cas du SEA-UNSA, et de son syndicalisme corporatiste et de service, versus « pourquoi cotiser et s'engager alors qu'on peut accéder à de l'information souvent

analyse

renforcent leurs positions régionales au sein des comités textes plombés



improbable sur un espace libre... servie par un syndicat autonome et indépendant» ! Le rêve n'est-il pas... plus dur sera à n'en pas douter le réveil quand il va falloir se compter plutôt que d'accompagner et de faire illusion !

• **FO** a été la seule à dépasser le cap du dépôt de liste dans la moitié des régions... mais à quel prix... avec des têtes de liste qui ont déjà fait savoir dans au moins deux régions qu'ils avaient découvert qu'ils étaient en première position (donc éligibles) au moment de l'affichage des listes... et qu'ils ne comptaient pas siéger ! Que dire dès lors des 10 derniers sur ces listes, le plus souvent incomplètes d'ailleurs et constituées de collègues ayant dans la majorité des cas cédé à de multiples relances « pour aider à boucler une liste »... Ce qui est sûr, c'est qu'on est très très loin de militants aguerris forts de l'appui et de la légitimité de sections d'établissement implan-

tées et actives. Du point de vue des résultats, on note un recul assez net de FO, qui paie sans doute une stratégie d'isolement pourtant très électoraliste, sur le thème du « seul à avoir la vérité révélée contre tous les autres ». Gageons, dans l'intérêt du mouvement social que ces résultats aient au moins à moyen terme raison de cette posture trop récurrente pour être honnête...

• **SUD**, côté listes, a souvent été plus proche de listes locales, versus « j'ai reçu l'appui de mes potes de boulot... sympathisants de rendez-vous barbecue au demeurant forts sympathiques »... Raillerie un peu dure ou de bonne guerre direz-vous... mais que diront demain nos collègues de ces délégations de plume ? On note une légère progression de SUD qui manque à quelque voix un siège au Comité Enseignement Agricole, malgré redisons-le une implantation régionale qui demeure en règle générale très réduite.

• **la CGT** pour sa part, si elle parvient à maintenir un certain nombre de positions en région, paie au prix fort l'exclusion des TOS du corps électoral et ne conserve sa place au CTEA que grâce aux suffrages d'un certain nombre d'établissements de l'Enseignement Supérieur.

A ce stade des élections générales, sachant que les scrutins pour les CAP et CCP sont en cours¹, le SNETAP retiendra d'une part la confiance renouvelée des personnels de l'Enseignement Agricole Public dans ses militants et son syndicalisme de valeurs et d'action, et d'autre part la nécessité, pour demeurer à la hauteur des attentes des agents et cela dans le contexte particulièrement défavorable que nous connaissons, de poursuivre un travail de fond en matière de vie syndicale et militante aux côtés

de nos sections d'établissement et de nos bureaux régionaux... Renforcer encore le SNETAP et la FSU, partout sur le territoire hexagonal comme ultramarin, dans le technique comme dans le supérieur, telle sera notre exigence collective pour les 3 années qui s'ouvrent !

Frédéric Chassagnette
Secrétaire Général adjoint
à la Vie Syndicale

¹ – La date de clôture du vote aux CAP et CCP vient d'être reportée du 15 au 22 novembre du fait là aussi d'une désorganisation généralisée quant à la répartition et à la distribution du matériel de vote aux électeurs, sans parler des listes erronées – à l'image des 350 ACEN non inscrits sur les listes et que le SNETAP a fait réintégrer le 10 novembre...

Résultats élections

	FSU	FO	CFDT	UNSA	CGT	Solidaires	CGC/CFTC SNISPV
CTM	31%	18,59%	11,92%	16,46%	9,70%	5,69%	6,64%
CTEA	48,75%	12,57%	13,38%	10,42%	7,64%	7,25%	–

	FSU	FO	CFDT	CGT	Solidaires	UNSA	CFDT UNSA	STC UNSA
CTREA (Nb de sièges)	151	24	16	9	7	8	3	2



Une rénovation technologique

La Commission Nationale Spécialisée (CNS) « Études Générales » qui s'est réunie mercredi 5 octobre, avait à son ordre du jour la présentation des grandes lignes de la rénovation de la filière technologique pour la rentrée 2012.



Dernière minute Réforme de la Voie Technologique Vigilance au cours de la consultation

Depuis la tenue de la CNS du 5 octobre, le SNETAP-FSU a rencontré la DGER pour porter un certain nombre de revendications.

Plusieurs mobilisations sont en cours (pétition des enseignants d'Histoire Géographie qui défendent l'existence même de leur discipline car l'horaire disciplinaire sera inférieur à celui du baccalauréat professionnel). Les enseignants d'Agroéquipement s'interrogent sur le devenir de leur discipline au moment où elle se trouve réduite dans un EIL spécifique mais « réservé à une minorité d'établissements »....

Une CNS « Études Générales » supplémentaire se tiendra le 15 novembre. Dans les documents préparatoires à cette réunion, une partie de nos revendications ont été entendues :

- il n'y aura pas d'EIL « management et gestion des exploitations agricoles »,
- l'économie intègre l'EIL Production,
- la DGER abandonne l'épreuve anticipée pour l'Histoire Géographie.

Pour autant il reste encore des interrogations pour l'Agro-équipement ou le volume-horaire de l'Histoire Géo...

Dès le 15 novembre, l'administration va lancer une consultation des équipes pédagogiques. L'administration s'est engagée à prendre en considération les retours de cette consultation pour la CNS de janvier 2012.

Le SNETAP-FSU appelle tous les enseignants à participer à cette consultation pour peser sur les décisions pour empêcher que cette réforme ne déstabilise un peu plus le fragile équilibre sur lequel repose la filière technologique dans l'enseignement agricole.



Le Ministère de l'Agriculture disposant d'une année de décalage dans la mise en place de la réforme en filière technologique par rapport à l'Éducation Nationale, le SNETAP-FSU pensait qu'il la mettrait à profit pour entreprendre une véritable rénovation de cette filière dans l'enseignement agricole.

Le SNETAP-FSU était prêt à contribuer à cette démarche à la condition que le travail commence par un véritable diagnostic partagé et qu'il ait pour objectif de rendre à ce baccalauréat technologique toute son attractivité et sa place aux côtés des filières générale et professionnelle. Ainsi la désaffection croissante pour ces classes serait stoppée.

Pour un diagnostic partagé

Le SNETAP demande que soit évaluée la situation de la filière technologique dans l'enseignement agricole, filière majeure de notre service public d'Éducation, à la rentrée 2011 (effectifs, établissements, répartition territoriale ...).

Il demande également l'évolution des effectifs de cette filière depuis :

- le STAE/STPA en 2006, puisque la transformation en STAV avait déjà sensiblement réduit la lisibilité et l'attractivité de cette filière,
- la RVP (glissement sensible des effectifs de la filière technologique vers la filière professionnelle).

Le SNETAP s'interroge sur les poursuites d'études effectives après le bac techno.

ation de la filière que, pour quoi faire ?

Pour une attractivité retrouvée

Le SNETAP-FSU entend défendre l'idée d'une architecture de formation revisitée. L'articulation entre les modules, les matières et les disciplines doit être réorganisée pour plus de lisibilité de ce baccalauréat pour les jeunes, leurs familles mais aussi les CIO et les professionnels.

Les grilles horaires doivent conforter à la fois les enseignements généraux nécessaires à la poursuite d'études, le maintien des horaires des enseignements technologiques avec des dédoublements pertinents et garantis, une pluridisciplinarité ancrée aux disciplines et des stages valorisés.

Cet équilibre garantit la réussite des élèves et la maîtrise des pré-requis nécessaires aux futurs professionnels de niveau III et II, ce dernier niveau devant devenir la perspective minimale de tout jeune bachelier technologique. Le dépassement du niveau bac+2 est une demande sociale forte. Ainsi les classes préparatoires aux écoles d'ingénieurs, les classes préparatoires post-BTS en 1 an ou les licences et masters professionnels constituent des réponses fortes à conforter ou à développer au sein de notre appareil de formation publique.

L'évaluation de ce diplôme national nécessite des épreuves terminales confortées, des CCF canalisés et une note de cadrage réécrite.

C'est dans cet état d'esprit que le SNETAP-FSU souhaitait travailler.

Contre la démarche inverse de la DGER

Manifestement, ce ne sont pas les choix de l'administration qui sous le prétexte d'un toilettage imposé par la réforme du lycée ne recherche, une nouvelle fois que l'économie des moyens, de postes. Cette démarche lui fera porter la responsabilité du déclin de la filière technologique dans l'enseignement agricole.

Le SNETAP-FSU dénonce, une nouvelle fois, une rénovation destinée à réduire le nombre d'enseignants

comme cela se confirme dans le projet de budget 2012 et les propos du ministre.

Le SNETAP conteste la procédure : une consultation informelle avec 18 réponses (sur 222 établissements concernés) organisée en juin dernier ainsi qu'un suivi de cohorte d'une seule promotion d'élèves (promotion 2008-2010) sont mis en avant pour justifier sa démarche. Il n'y a donc pas de véritable bilan permettant de travailler sur les besoins de changements.

Dans son projet initial présenté en CNS, la DGER proposait pourtant les changements suivants :

- l'introduction de la LV2 (2 h) et de l'accompagnement personnalisé (2 h)
- la circonscription des disciplines technologiques au M10
- une épreuve terminale anticipée d'Histoire-Géo en fin de première technologique
- la disparition des Travaux Personnels Encadrés
- la réécriture des référentiels afin d'homogénéiser les contenus
- la simplification de l'évaluation

Devant la réaction des membres de la CNS l'administration précise que si elle supprime les heures de TPE, elle ne supprime pas leur contenu !

L'inspection doit travailler sur une réécriture quasi-complète du programme d'Histoire-Géographie et l'administration a bien du mal à convaincre quiconque que l'HG sera encore en terminale !!!

L'administration signale avoir demandé à l'inspection de rédiger deux nouveaux EIL : « Sciences et Technique des Équipements » et « Management et gestion des entreprises » en M10. Selon elle cela ne signifie pas pour autant que ces enseignements disparaîtraient des autres. Sur ce point, le SNETAP-FSU exige que si ces nouveaux EIL se confirment, ils viennent en plus des enseignements disciplinaires inscrits dans le référentiel actuel et que tous les établissements puissent mettre en place plusieurs EIL par filière en fonction des spécificités locales de l'établissement (rappelons qu'en

2006, dans certaines régions, les DRAAF n'ont autorisé et financé qu'un seul EIL !)

On le comprend, l'administration cherche une nouvelle fois à réduire les heures disciplinaires distinctement fléchées, suivies par tous les élèves pour mettre en place des heures non attribuées et laissées à l'initiative des établissements.

D'ores et déjà, le SNETAP refuse le choix de l'administration : sacrifier les Sciences et Technologies des Équipements (STE), réduire l'Économie à une formation au management et affaiblir l'Histoire-Géographie. Ces choix sont contraires aux objectifs affichés et ne feront qu'affaiblir le bloc des disciplines générales, réduire les matières technologiques, dévaloriser le baccalauréat technologique et finalement mentir aux familles.

En l'état, le SNETAP-FSU appelle l'ensemble des équipes pédagogiques à refuser cette réforme, à la combattre pour défendre la voie technologique dans l'enseignement agricole public.





S'inscrire et passer le Un leurre

Les décrets n° 2011-1152 et n° 2011-1153 du 22 septembre 2011 publiés au JO du 24 septembre renforcent la possibilité d'accéder à la formation mais également à l'examen du BTSa sans être titulaire d'un Baccalauréat. Ces décrets alignent la réglementation relative au brevet de technicien supérieur agricole sur celle du code de l'éducation.

PREAP Encore une occasion ratée pour assurer le développement de l'EAP !

Sans que les avis des instances de concertation et notamment du CTPC n'aient été requis, la note de service DGER/SDET/N2011-2085 relative à la charte de pilotage est parue le 11 juillet 2011.

Le Plan pluriannuel Régional de l'Enseignement Agricole Public y est décliné en deux axes : « identifier des pôles de compétences et développer la communication de l'EAP ». Le premier de ces axes demeure un affichage et s'il prétend « éviter les concurrences entre établissements du système éducatif (agriculture et éducation nationale) », il ne les exclut pas. En effet, la logique même de l'identification des établissements en « Pôles de compétences » relève davantage de libéralisation de l'autonomie des établissements plutôt que du développement des complémentarités nécessaires afin d'assurer une offre de formation publique répondant à la demande sociale. Pire, l'évocation même du « système éducatif » comme limite au champ de la concurrence, pourra même être utilisée pour empêcher toute reconquête par le service public de formations actuellement livrées au privé. Le second des axes en reste à une incantation. Aucune sensibilisation particulière de l'EAP au sein du service public d'éducation auquel il appartient, n'est envisagée.

La note de service prévoit de confier la représentation de l'EAP dans les CREA à un proviseur élu par ses pairs alors qu'à l'Éducation Nationale, le service public

d'éducation sur l'ensemble des instances est toujours représenté par l'autorité académique (Recteur ou inspecteur d'académie selon qu'il s'agit du niveau de l'académie ou du département). Sans souhaiter écarter des CREA, le représentant des personnels de direction de la parité administrative, cette posture du MAAPRAT dénote la volonté de placer à un même niveau chacune des composantes public ou privées de l'Enseignement Agricole. Or, cette disposition est contraire à la loi de décembre 84 qui reconnaît l'enseignement agricole public comme seul composant à part entière du service public d'éducation et à la Constitution qui en établissant que « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État », ne peut admettre que la responsabilité ne soit pas de même nature.

Faisant le constat que les PREAP ainsi prévus, ne répondront pas aux attentes exprimées par les personnels de l'enseignement agricole public, le Snetap-FSU à son dernier conseil national a décidé de proposer aux comités régionaux de défense et de promotion de l'EAP, l'objectif d'établir dans chacune des régions, un projet alternatif à celui de l'administration.

Celui-ci servira d'appui aux discussions à engager avec les autorités académiques et le Conseil Régional dans le cadre des CPRDFP ou des avenants annuels à celui-ci.

Serge Pagnier



Le SNETAP-FSU a toujours œuvré pour favoriser une élévation du niveau de qualification, une progression des connaissances, une meilleure maîtrise des savoirs faire, un accès le plus large possible aux formations à l'ensemble des citoyens. Mais ces décrets sont contradictoires avec ces objectifs et dangereux pour les futurs salariés.

En effet, on ne peut faire abstraction des travers inhérents à la mise en place de cette réforme dans les établissements scolaires et des régressions que ne manqueront pas d'exploiter les employeurs.

D'une façon générale, dans le contexte actuel de mise en place du dispositif LMD, de rénovation de la voie professionnelle et de la réforme du lycée, permettre l'accès au BTSa à des élèves issus de la classe de baccalauréat sans qu'ils aient obtenu l'examen tient de la démagogie et aura pour effet une dévalorisation des examens (baccalauréat et BTS) au final.

On ne peut que s'interroger sur l'investissement scolaire de certains élèves en classe de première et terminale, loin d'ignorer l'opportunité qui leur sera offerte pour poursuivre des études supérieures.

Le texte prévoit qu'une commission d'admission apprécie la candidature de chaque étudiant postulant sans baccalauréat. Cette commission d'admission est organisée à l'initiative de chaque DRAAF avec les directeurs d'établissement. Il est évident que ces commissions travaille-

BTSA sans le bac pour les familles



ront sous influence car elles pourront être amenées à regarder d'abord le nombre d'élèves à accueillir avant d'examiner le dossier de l'élève. Cela conduira à des situations très différentes selon les établissements qui aboutiront à des diplômes et des conditions d'études qui ne seront pas les mêmes selon qu'il y aura dans l'établissement une très forte pression de sélection ou bien des difficultés de recrutement.

Les propos de l'administration révèlent également :

- une ignorance des procédures de recrutement pour certains BTSA,
- une méconnaissance de la réalité des commissions de recrutement de BTSA dans les lycées,
- une remise en cause de l'obtention du premier grade universitaire pour poursuivre des études supérieures,
- un crédit plus important accordé à une commission d'établissement plutôt qu'à un jury de Baccalauréat.

Ne serait-ce pas la remise en cause du diplôme national du baccalauréat ?

Le SNETAP FSU est d'autant plus inquiet que plusieurs organisations :

- revendiquent la disparition du contrôle pédagogique et administratif des organismes de formations,
- prônent une autonomie accrue

des établissements,

- exigent une part accrue de CCF dans la délivrance des diplômes,
- une "épreuve de contrôle" en Bac Pro de plus en plus forte.

Il est par ailleurs étonnant de la part de l'Administration de vouloir s'aligner sur les dispositifs de l'Éducation Nationale et parallèlement argumenter en permanence des spécificités de l'Enseignement Agricole.

Le SNETAP FSU souligne l'attitude par trop paradoxale de l'Administration qui d'une part, dénonce le taux important d'élèves sortant du système scolaire sans qualification et d'autre part, met en place un nouveau dispositif offrant une nouvelle occasion d'augmenter ce même taux d'échec. Que deviennent des élèves qui rateront leur BTSA après cinq années d'études sans diplôme ?

Les employeurs pourront trouver une alternative avantageuse dans la possibilité de salarier du personnel ayant suivi une formation supérieure sans aucun diplôme.

Pourtant d'autres voies sont possibles pour permettre à des jeunes de réussir même s'ils ont connu des accidents de parcours dans leur scolarité comme par exemple le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) qui permet à des personnes non diplômées et qui ont quitté le système scolaire de

pouvoir préparer dans de bonnes conditions l'entrée dans des études universitaires. De même des dispositifs pour élever le niveau de qualification à travers la formation pour adultes, existent déjà au sein de l'Enseignement Agricole.

C'est cet ensemble d'objections venant appuyer l'opposition du SNETAP FSU à un dispositif permettant aux élèves non titulaires du Baccalauréat d'intégrer une section de technicien supérieur agricole qui nous a amené à voter contre un décret appliquant un tel dispositif.

**Sylvain Cochard
Olivier Bleunven**



Projet de rénovation du CAPA

Lors de la CNS « Etudes Générale » du 5 octobre dernier, la DGER a annoncé une étude prospective sur le positionnement du CAP dans le système éducatif du Ministère de l'Agriculture. Cette étude n'a pas été faite depuis de nombreuses années. Elle doit être menée par les DRIF, l'Inspection de l'Enseignement Agricole et Eduter.

Ce travail doit permettre la rénovation du CAPA pour la rentrée 2013.

La DGER assure vouloir étudier toutes les pistes et n'avoir donné aucune directives au groupe de travail souhaitant .

Pour le SNETAP, cette rénovation arrive trop tardivement dans la rénovation de la voie professionnelle. Mais elle est importante pour le niveau V et il appelle l'ensemble des personnels à alimenter la réflexion chaque fois que cela est possible.

Les effectifs régionaux (2008-2009) de 4^e et 3^e de l'enseignement agricole selon le statut d'enseignement et le poids de leurs effectifs dans l'enseignement agricole

Régions	Public	Privé TP	Privé RA	EA	Public/EA
Alsace	0	41		41	0,00%
Aquitaine	209	478	1 318	2 005	10,49%
Auvergne	164	172	350	686	23,90%
Basse Normandie	109	242	1 248	1 599	6,81%
Bourgogne	229	410	615	1 254	18,26%
Bretagne	212	1 627	1 327	3 166	6,69%
Centre	285	609	693	1 587	17,94%
Champagne Ardenne	196	323	235	754	25,99%
Corse	0	0	0	0	
Franche Comté	85	211	659	955	8,90%
Haute Normandie	120	108	414	642	18,69%
Ile-de-France	21	295	293	609	3,44%
Languedoc Roussillon	111	1 084	287	1 482	7,48%
Limousin	153	0	164	317	48,26%
Lorraine	119	70	495	684	17,39%
Midi Pyrénées	446	525	556	1 527	29,20%
Nord - Pas-de-Calais	16	757	454	1 227	1,30%
Pays de Loire	107	1 323	2 442	3 872	2,76%
Picardie	76	323	693	1 092	6,95%
Poitou-Charentes	165	116	1 184	1 465	11,26%
Provence-Alpes Côte-d'Azur	167	289	738	1 194	13,98%
Rhône-Alpes	335	1 488	2 544	4 367	7,67%
Guadeloupe	0	0	183	183	0,00%
Guyane	0	0	38	38	0,00%
La Réunion	0	40	211	251	0,00%
Martinique	0	0	56	56	0,00%
Mayotte	54	0	0	54	100,00%
Nouvelle Calédonie	0	31	81	112	0,00%
Polynésie Française	44	0	235	279	15,77%
Total	3423	10562	17513	31498	10,86%

Après la sortie du rapport Les indifférents administratifs

Le Rapport de l'ONEA rend en effet l'indifférence du ministre intenable tant les analyses que les recommandations de ce rapport² légitiment les mandats et les actions que les personnels se sont donnés ou ont menés ces dernières années avec le Snetap-FSU pour résister aux fermetures ou aux redéploiements des classes de 4^e et de 3^e de l'EAP. En outre, le rapport confirme « une quasi absence de soutien explicite de l'administration publique nationale ou régionale à l'égard de ces classes ». Il se fait aussi l'écho de nombreux acteurs de terrain qui considèrent que la politique menée « au fil de l'eau » a réduit ces classes du service public, « dans le contexte de contraintes budgétaires fortes, (...) à des variables d'ajustement ».



Cet article n'ayant pas la prétention de résumer le contenu du rapport, les militants sont invités à sa lecture et à minima à celle des recommandations préconisées. Une extraction en est donc faite pour toutes celles et ceux qui sont convaincus de la pleine légitimité de ces classes dans l'enseignement agricole public.

Leur pertinence et leur utilité réaffirmées

Le collège unique dont nous soutenons la philosophie, souffre néanmoins peu ou prou depuis sa création, d'une absence d'ambition politique suffisante pour assurer la pleine réussite de l'ensemble des élèves qu'il accueille. C'est donc dans « le cadre des politiques de lutte contre l'échec scolaire » corollaire au désinvestissement éducatif actuel, que les classes de 4^e et de 3^e dans l'EAP peuvent « affirmer toute leur pertinence et leur utilité »...

de l'ONEA¹ « Les classes de 4^e ou de 3^e de l'EA en question » **Présences du Ministre et de son Administration ne sont plus de mises !**

4^e et 3^e dans l'EAP, gages de qualité

L'accueil d'élève en 4^e et de 3^e de l'EAP n'est pas synonyme d'absence de qualité puisque le rapport pointe une persévérance plus soutenue des élèves, dans l'enseignement à temps plein et plus particulièrement dans le service public, à poursuivre, après être passés par ces classes, dans le système éducatif. Ainsi, près de 85% des élèves ayant fréquenté une classe de 3^e de l'EAP ont obtenu un diplôme de niveau V soit près de 10% de plus que pour chacune des autres composantes. En revanche, ils sont près de 15%, à l'issue des MFR, à sortir prématurément du système éducatif sans diplôme contre, même si ce chiffre est encore trop élevé, 10% dans le service public.

4^e et des 3^e du service public dans le cœur des métiers de l'EA

« Une présence plus forte dans l'enseignement public des enfants d'agriculteur » (16% en 4^e et 24% en 3^e), des élèves accueillis « davantage tournés vers la production » avec « un choix motivé de ces élèves (pour près de 50% d'entre eux), à préparer un métier (...) » désavouent les choix opérés par les pourfendeurs de ces classes dans le service public. Le rapport démontre que ces classes implantées, notamment dans le service public, ont contribué « à souligner l'identité de l'enseignement agricole ». Ainsi, convient-il tel que préconisé dans les recommandations, « de s'appuyer sur leur pertinence pour développer des coopérations contractuelles avec les établissements de l'éducation Nationale ».

Des élèves et des équipes pédagogiques abandonnés

L'indifférence de l'Administration tant à l'égard des élèves que des

équipes investis dans ces classes est soulignée. Les enquêtes menées par l'ONEA, auprès des élèves issus de ces classes, relève que : « s'agissant des établissements publics, les élèves parlent d'une relation inexistante avec la direction ». Quant aux enseignants, le rapport recommande à l'administration « de soutenir les équipes pédagogiques en valorisant leur travail, en développant des outils de mutualisation, en proposant des modules de formation spécifiques tant en formation initiale qu'en formation continue et en leur permettant de les suivre effectivement ».

« Développer les formations, de 4^e et 3^e tant dans les établissements publics que dans l'ensemble des territoires (...) ». Le Snetap-FSU fait sienne de cette recommandation et exige un arrêt immédiat des fermetures, le réinvestissement par le service public partout où elles sont absentes³. L'ouverture ou la réouverture de cycle de formation de 4^e et 3^e de l'EAP est réclamé par tous⁴, le Snetap-FSU exige au moins un cycle de formation 4^e et 3^e de l'EAP par département.

Serge Pagnier

1 – Les membres de l'Observatoire National de l'Enseignement Agricole souhaitant mettre en lumière depuis longtemps les tenants et les aboutissants de cette offre de formation, ses spécificités, ses résultats ont retenu ce thème pour leur rapport annuel et l'ont présenté au conseil national de l'EA du 6 juillet 2011.

2 – Rapport disponible sur [chlorofil](http://www.chlorofil.fr/organisation-de-lea/rapports-et-statistiques/observatoire-national-de-lenseignement-agricole/publications-de-lonea/rapport-2010.html) <http://www.chlorofil.fr/organisation-de-lea/rapports-et-statistiques/observatoire-national-de-lenseignement-agricole/publications-de-lonea/rapport-2010.html>

3 – Voir tableau d'illustration des effectifs par composante et par région.

4 – Y compris par le représentant au CNEA de l'union nationale des MFREO qui a manifestement flairé une absence de crédibilité de ces classes dans l'enseignement agricole si elles devaient continuer à disparaître dans le service public.



Communiqué du Bureau National du SNETAP-FSU
 La formation professionnelle initiale scolaire en danger !

Entre le projet d'acte III de la décentralisation où l'Association des Régions de France revendique l'entière tutelle de l'enseignement professionnel aux Régions, l'instruction du 24 octobre 2011 du délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle¹ qui définit les modalités d'accueil des aspirants apprentis² et la déclaration du chef de l'Etat à Nice le 18 octobre³ qui entend réserver les classes de 1^{ère} et de terminale du baccalauréat professionnel aux formations par alternance, il y a là, un terrain de convergences des plus inquiétantes tant pour les usagers de la formation professionnelle initiale scolaire que pour les personnels et le Snetap-FSU.

Entre ceux qui aspirent à davantage de pouvoir sans autre considération et ceux qui sont à la recherche de levier pour entrer dans le cadre dogmatique des suppressions d'emplois publics, rien dans ces orientations ne vise à améliorer la qualité des formations et l'accès du plus grand nombre à la formation professionnelle.

Les différents plans de relance et campagnes publicitaires en faveur de l'alternance se sont toujours heurtés à la capacité des entreprises à accueillir tous ces apprentis et au nécessaire libre choix des familles et des jeunes entre les différentes voies d'accès à la formation professionnelle. Les nombreuses ruptures de contrat d'apprentissage et de professionnalisation ainsi que les possibilités réduites de poursuite d'étude, comme d'évolution et d'accès à la formation continue, sont étroitement liées à ce libre choix qu'ils entendent préserver.

Ces annonces outre les provocations qu'elles représentent à l'égard du service public de formation professionnelle initiale, témoignent du peu de considération portée à l'investissement sur l'avenir des jeunes.

Paris, le 3 novembre 2011

1 – Source dépêche AEF n°157216 en PJ
 2 – Apprentis sans contrat d'apprentissage
 3 – Source dossier elysee.fr



**Après les printemps arabes,
le printemps sénégalais
se jouera en février 2012**

Le mouvement des « y en a marre » au Sénégal, les indignés de l'Afrique noire

Coupures d'électricité intempestives, chômage massif des jeunes sans espoir, augmentation des prix des denrées alimentaires de première nécessité et un président qui achète jets privés, qui gaspille, qui essaie de changer la Constitution à son avantage pour briguer un troisième mandat à 86 ans, qui place son fils en super ministre...

« Il y a maintenant un malaise, un mal être au Sénégal et il en est le principal responsable » dira Cheick Fadel Barro, un journaliste fondateur du mouvement.

En grosses lettres blanches sur fond rouge ou noir, le slogan est porté par des milliers de sympathisants.

Le mouvement est né en février 2011 et est aujourd'hui un phénomène de société. C'est un mouvement de protestation initié par 2 rappeurs Keur Gui et un journaliste. Leur slogan inspiré de la chanson de Tiken Jah Fakouli est devenu un cri de rassemblement.

Y en a marre a été le principal artisan de la mobilisation populaire du 23 juin 2011 devant l'assemblée nationale qui a contraint le président Wade à retirer son projet de modification de Constitution.

Le pouvoir voit d'un très mauvais œil ce mouvement devenu très populaire et ne se prive pas d'interpeler, de tabasser ses fondateurs et de les interdire sur les radios locales.

Peu importe, ils sillonnent la ville et les quartiers populaires pour inciter les sénégalais à aller s'inscrire sur les listes pour aller voter. Le slogan « Ma carte, mon arme ».

Une pétition circule, elle a déjà recueilli 1 million de signatures. « Nous sommes un mouvement autonome, indépendant et équidistant des partis politiques » précise Cheick Fadel Barro.

Aujourd'hui, les *Y en marre* sont de plus en plus nombreux et les fondateurs continuent de porter l'espoir d'un renouveau démocratique et de moralisation de la politique dans les bus, dans les spots radio et à la télévision.

Faire partir Wade et surveiller tout candidat qui sera élu, les *Y en marre* chantent et crient « s'il ne nous écoute pas, c'est la rue qu'il entendra ».

Février 2012 parlera. Mais quel que soit le résultat, les *Y en marre* auront fait leur place dans la société civile.

Quoi de n du côté de Confédéra Européenn

La Confédération Européenne des Syndicats a été créée en 1973 afin de défendre les intérêts des travailleurs au niveau européen et de les représenter devant les instances de l'Union Européenne. Elle regroupe actuellement 83 confédérations syndicales nationales. En France, 5 confédérations ouvrières adhèrent à la CES : la CGT, la CFDT, la CFTC, FO et l'UNSA. La FSU a demandé son adhésion après consultation de ses syndicats nationaux au printemps 2011.



Le 12^e congrès de la CES s'est tenu du 16 au 19 mai à Athènes. Les médias ont rendu compte du renouvellement du secrétariat général : une française, Bernadette Segol, succède à John Monks qui occupait le poste de secrétaire général depuis 1993.

Les débats de ce congrès ont été essentiellement centrés sur les conséquences de la crise économique et financière qui sévit en Europe depuis plusieurs mois. Le congrès a adopté un document d'orientation intitulé « Mobilisation pour l'Europe: stratégie et plan d'action 2011-2014 ». Le « Manifeste d'Athènes », rendu public au début du mois de juin reprend au travers de 20 engagements les principales conclusions de ce rapport. A la lecture du document d'orientation, plusieurs formulations tranchent avec ce que l'on avait coutume de lire sous la plume des dirigeants de la Confédération. Certains paragraphes dénoncent de manière virulente la politique

ouveau la tion e

européenne de la Banque Centrale Européenne. Le passage le plus significatif de cette nouvelle orientation est probablement le paragraphe 16 qui précise « La CES s'est montrée extrêmement critique vis-à-vis des termes restrictifs de l'aide apportée aux États membres en difficulté. Nous avons soutenu qu'ils constituent davantage une punition qu'une main tendue qui risque de détruire la croissance et des emplois dans les pays concernés. Ils imposent des coupes dans les salaires du secteur public, dans les salaires minimums, les droits à la pension et les allocations de chômage ».

Ces propos sont d'autant plus étonnant que la CES avait appelé à voter « oui » au référendum sur la constitution européenne en mai 2005 et qu'elle n'a jamais cessé d'appuyer depuis des années toutes les mesures proposées par la Commission européenne. Face à la crise économique qui déchire aujourd'hui l'Europe, la CES est dans l'obligation de réviser son positionnement et de formuler quelques critiques à l'égard de la politique européenne qui frappe tous les salariés de l'Union.

Mais derrière ces formulations critiques, la position de fond de la CES reste fidèle au discours libéral concernant les déficits publics. Le paragraphe 26 fait la proposition suivante concernant les règles du pacte de compétitivité: « Les pays en difficulté devraient s'engager avec détermination à une réduction progressive mais soutenue de leur déficit national. Pour être réaliste, cela implique de revoir dans le temps les perspectives d'assainissement des finances publiques : les états membres pourraient être autorisés à atteindre l'objectif de 3%

à l'horizon 2016-2017 plutôt que 2012-2013 ». En d'autre terme, la CES accepte le principe de la réduction des déficits publics, mais demande seulement un décalage dans le temps.

Cette orientation est reprise dans le communiqué commun de la CGT, de l'UNSA et la CFDT publié début juin. Ces trois syndicats français membres de la CES appellent à la « Journée de mobilisation et d'information européenne et nationale » du 21 juin. Ce communiqué se conclut par la revendication : « Une réduction graduelle des déficits publics respectant les capacités d'investissement en faveur d'un développement économique durable ».

Ne faut-il pas s'étonner, alors que partout en Europe, la crise financière poursuit ses dégâts dans le monde du travail, que la CES n'ait pour principale revendication que la mise en place d'un salaire décent et la réduction des déficits publics ? Faut-il rappeler que la réduction des déficits publics, fut-elle graduelle, se traduit dans toute l'Europe par la mise en œuvre de plan d'austérité salariale et par la destruction de tous les services publics ?

Le devoir du syndicalisme ouvrier est de refuser les plans d'austérité et non pas de les accompagner. La crise économique qui enflamme toute l'Europe n'est pas de la responsabilité des salariés. C'est une nouvelle crise historique du capitalisme. Le syndicalisme que nous défendons ne doit pas se tromper d'adversaire. Pour la défense des services publics en France comme partout en Europe, les salariés ont besoin d'un syndicalisme qui défende bec et ongle les conquêtes historiques de la classe ouvrière.

Joël Pitt



Après l'EN, le MAAPRAT se lance en proposant un vote électronique pour le renouvellement des Conseils d'Administration dans les ASMA Départementales !

Depuis 2 ans la FSU demande le renouvellement des CA des ASMA départementales à l'administration, en toutes occasions : au cabinet, au CA de l'Asma, à l'AG de Biarritz en 2010... Sans grand succès. Voilà 2 ans que l'administration laisse les présidents des ASMA départementales s'organiser et assumer leur fonction tant bien que mal. Certains président-e-s ou administrateur-e-s ont dû quitter leur mandat, obligé-e-s d'intégrer un autre ministère ou une autre fonction publique, comme ce fut le cas pour les TOS.

Seulement, pour l'administration, rien n'était plus urgent que la mise en place de la RGPP.

Aujourd'hui, elle est prête. Elle demande à l'ASMA Nationale d'être prête également.

Prête à lancer un nouveau dispositif, le vote électronique.

La FSU et la CGT ont voté contre au CA de Juin 2011. Vous en trouverez les raisons plus loin. Elles estimaient que de multiples problèmes subsistaient, elles craignaient que le taux de participation s'en ressente, et sur ce dernier point, elles n'ont pas eu tort, on le sait maintenant. Mais vous allez être appelés à voter par vote électronique d'ici le premier semestre 2012, car toutes les autres organisations syndicales ont voté pour.

Reste que l'enjeu de ces élections est important. Alors, des élections pour qui et pour quoi ?

Il s'agit de faire perdurer l'action entreprise en 1985 par les organisations syndicales représentatives du ministère de l'agriculture. Elles décidèrent alors de s'impliquer dans la gestion de l'action sociale en fondant l'ASMA nationale, association d'Action Sociale, culturelle, sportive et de loisirs du Ministère de l'Agriculture, notre actuel MAAPRAT, et en fondant aussi, liées étroitement à l'Asma nationale, les ASMA départementales. Il s'agissait de favoriser le brassage social, professionnel et générationnel, entre tous les agents, dans un esprit de convivialité. Il s'agissait d'effacer et de faciliter les échanges entre les catégories et les corps d'appartenance. Il s'agissait tout simplement d'organiser et de partager ensemble des activités culturelles, sportives et de loisirs. L'Asma pour tous est resté notre envie, notre identifiant. À la FSU, nous le portons haut, tous, à l'Asma nationale et dans les Asma départementales. Et nous voulons continuer.

ATTENTION : Les listes seront difficiles à constituer ! Le périmètre a changé dans les services déconcentrés, avec la création de multiples DDI et autres DD auxquelles sont maintenant affectés les agents. Se posent donc des questions pour les actifs : les électeurs seront-ils les mêmes que pour le vote CTM de la consultation générale ? Les TOS pourront-ils, en particulier, être électeurs à cette élection ? Pourront-ils être éligibles ? Pourront-ils être encore bénéficiaires des sorties et des activités des ASMA Départementales ? Pourront-ils être encore bénéficiaires des activités de l'ASMA nationale ? Seront-ils encore subventionnés ? En tout cas c'est OUI, OUI et OUI à toutes ces questions pour la FSU. Nous écrivons un courrier dans ce sens au Secrétaire Général du ministère.

Modifications statutaires de Melle votées et premières journées d'étude programmées les 7 et 8 décembre 2011

En fin d'année scolaire dernière, l'ensemble des syndiqué-e-s du SNETAP étaient, conformément à nos statuts, invité-e-s à voter sur les modifications statutaires retenues par le congrès national de Melle (25-28 mai 2011), qui touchaient d'une part à la périodicité de nos congrès nationaux (passage de deux à trois ans) et donc par suite à la durée des mandats de nos élus... et d'autre part à la mise en conformité de notre trésorerie avec la nouvelle loi sur la transparence financière (avec en particulier l'appel à un commissaire aux comptes en lieu et place de notre commission de contrôle). Ces modifications ont été validées, avec un taux de participation de 31%, taux modeste mais correct en regard de la période (à la veille des vacances scolaires, élections générales à la rentrée obligent) et des taux habituels dans nos scrutins internes, que les bureaux de sections soient remerciés pour leur mobilisation.

Revue de détail :

- Modification n°1 sur le passage de la périodicité du congrès national de 2 à 3 ans et des mandats électifs au sein de notre organisation : approuvée à 76,49% (944 pour, 169 contre, 84 abstentions, 3 refus de vote, 34 nuls)
- Modification n° 2 sur la fin du rôle de la commission de contrôle dans le contrôle des comptes et l'intervention d'un commissaire aux comptes en vue de les certifier annuellement : approuvée à 89,22%
- Modification n°3 sur la mise en conformité des reversements sur les comptes de section avec la nouvelle loi sur la transparence financière : approuvée à 86,95%

L'évolution statutaire qui avait fait

l'objet des discussions les plus fourniees à Melle touchait à la périodicité de nos congrès nationaux. En effet, le congrès national constitue indéniablement un temps fort de notre vie syndicale, regroupant adhérents et élus en vue de définir nos mandats, lieux privilégiés d'échanges et de remobilisation des énergies, or l'exécutif du SNETAP (Secrétariat Général et Bureau National), suivi par le Conseil Syndical National, a estimé qu'un passage de 2 à 3 ans était souhaitable afin de donner un temps de mise en œuvre de nos mandats plus conséquent, sachant que la force d'une organisation syndicale se mesure bien in fine à la réalisation de ceux-ci. Au sortir de ce débat de convictions (entre les tenants d'un congrès tous les 2 ans et ceux qui plaidaient pour un passage à 3 ans), notre 26ème Congrès a été amené à compléter la proposition initiale par la disposition suivante : «Entre deux congrès sont organisées des journées d'étude nationales permettant aux adhérents et aux sections locales et régionales de faire vivre un débat permanent et approfondi, les modalités en seront précisées au règlement intérieur».

Depuis le vote des syndiqué-e-s s'est exprimé, cette évolution statutaire a été validée, et dès lors notre exécutif s'est saisi de cette nouvelle disposition. Sur décision du CSN, le SNETAP organise ainsi ses premières journées d'études nationales les 7 et 8 décembre prochains. Elles doivent alimenter, enrichir et renforcer la réflexion du SNETAP. Ce premier symposium a pour thème : «Quelles orientations pour les formations de l'Enseignement Agricole face à l'évolution du monde agricole et rural ?», avec mercredi 7 décembre une journée de débats avec différents acteurs

du monde rural et agricole ayant une approche spécifique du milieu (professionnels, politiques, chercheurs, usagers, journalistes, ...), et le jeudi 8 décembre une journée d'approfondissement en commissions internes au SNETAP, chaque commission travaillant sur un thème défini à l'avance qui donnera lieu à un rapport dont les grandes lignes seront présentées aux délégué-e-s en fin de journées d'études.

A nous, syndiqué-e-s, militante-s, de faire vivre ces premières journées d'étude, afin qu'elles contribuent à préparer sur ces questions de formation de demain les mandats que le SNETAP-FSU sera amené à se donner lors de son prochain congrès national.

Frédéric Chassagnette
Secrétaire Général adjoint
à la Vie Syndicale



**JOURNÉES
D'ETUDES
DU
snetap
FSU**

**7 ET 8 DÉCEMBRE
2011**

**AGROPARISTECH
16 RUE C. BERNARD
PARIS 05
AMPHITHÉÂTRE TISSERAND**

**EVOLUTIONS
DE L'AGRICULTURE
ET DU MONDE RURAL**